

ANNEXE
Saint-Médard-en-Jalles – Rues Aurel Chazeau, Péricot, Acacias
Bilan de la concertation

1. Le déroulement de la concertation

a. L'ouverture de la concertation

Par délibération n°2022-448 en date du 7 juillet 2022, le Conseil Métropolitain a décidé, en application des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, de l'ouverture de la concertation règlementaire pour le projet de réaménagement des rues Aurel Chazeau, Péricot et Acacias à Saint-Médard-en-Jalles.

La concertation s'est déroulée du 21 septembre 2022 au 21 novembre 2022, 12h.

Un dossier et un registre destiné à recueillir l'avis du public ont été déposés en mairie de Saint-Médard-en-Jalles et au Pôle territorial Ouest (Direction du développement et de l'aménagement) de Bordeaux Métropole.

Le même dossier a été mis en ligne sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Lors de l'ouverture de la concertation, ont été versés au dossier :

- la délibération d'ouverture de la concertation,
- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,
- un plan de situation,
- un plan programme issu des études préliminaires.

L'ensemble de ces éléments a permis d'assurer la bonne information des habitants et du public tout au long de l'élaboration du projet.

b. Les acteurs de la concertation

Les différents acteurs et parties prenantes de la concertation ont été les suivants :

- Bordeaux Métropole
- La ville de Saint-Médard-en-Jalles
- Les habitants et commerçants de Saint-Médard-en-Jalles

c. La réunion publique

La réunion publique de présentation de l'étude préliminaire s'est tenue le 29 septembre 2022 18h30 à 20h30 dans la grande salle du Pôle Simone Veil à Saint-Médard-en-Jalles. Cette réunion a rassemblé une quarantaine de personnes. Elle avait pour objet de présenter et d'échanger sur le projet urbain, les intentions et le parti d'aménagement.

Cette réunion a été annoncée sur le site internet de Bordeaux Métropole (site de la participation) ainsi que par la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

- sur son site internet
- par une distribution d'une invitation (boîte aux lettres) de tous les riverains des voies concernées par ce réaménagement.

M. Joussaume, adjoint au Maire, a introduit la réunion. La maîtrise d'Ouvrage de Bordeaux Métropole a poursuivi la présentation en expliquant le contexte règlementaire, en rappelant les objectifs d'aménagement validés par le conseil métropolitain, les différentes étapes du projet avant la réalisation des travaux d'aménagement. La parole a ensuite été donnée à l'agence LS2 Landscapes qui a présenté le projet au stade de l'étude préliminaire.

La présentation a été suivie d'échanges avec les participants sur la base de questions/réponses.

d. La clôture de la concertation réglementaire

La clôture de la concertation a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud-Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole. Elle a été fixée au 21 novembre 2022 à 12h00.

2. Les contributions des participants

a. Les contributions issues des registres métropolitains et communaux

Aucune contribution n'a été portée sur le registre présent dans les locaux du Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole.

Le registre présent en mairie n'a également reçu aucune participation

b. Les contributions issues du site internet de la participation de Bordeaux Métropole

7 avis et 4 réactions de 5 participants ont été portés sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

c. Synthèse (hors réunions publiques) :

Au total, ce sont donc 5 participants qui se sont exprimés.
4 expriment clairement un avis favorable sur ce projet, jugé opportun et cohérent.

Des questions, remarques et suggestions ont été faites par certains d'entre-eux :

Arrêts de bus :

Un contributeur indique qu'il est favorable à la suppression de l'un des arrêts de bus, mais ne voit pas l'intérêt de déplacer l'arrêt « Route de Lacanau », dans le sens Sud-Nord, plus au Nord, ce qui va perturber la tranquillité du riverain.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Pour une meilleure identification des arrêts et une meilleure attractivité, il est souhaitable que les arrêts soient le plus près possible l'un de l'autre. Toutefois à ce stade de l'étude, la position n'est pas définitive, elle peut encore évoluer pour tenir compte des contraintes du site.

Stationnement :

1-Un contributeur propose la création de places de stationnement sur chaussée, alternées, de façon à ralentir un peu plus les véhicules, et dissuader le transit.

2-Un autre contributeur, photos à l'appui, se demande s'il est raisonnable de supprimer des places de stationnement au niveau du carrefour Péricot/Acacias.

Réponse de Bordeaux Métropole :

1-Cette solution n'a pas été envisagée à ce stade de l'étude.

Elle pourra être étudiée si le besoin en places de stationnement le nécessite, et si les vitesses restent élevées malgré les plateaux surélevés. Toutefois, l'intensité de la circulation (3000 véhicules par jour) et la présence d'une ligne régulière de bus risque de rendre difficile la mise en place de ce dispositif, habituellement réservé aux voies de desserte.

2-ce carrefour Péricot/Acacias est emprunté par de nombreux piétons (notamment enfants et adultes se rendant à l'école). Il est apparu nécessaire de sécuriser ces traversées piétonnes, en ralentissant les véhicules via un plateau surélevé, en rendant l'intersection plus lisible et en dégagant la visibilité. Le contrôle du stationnement anarchique au niveau de cette intersection est donc volontaire afin de renforcer la sécurité des piétons.

Déchargement des camions du marché de Picot :

Ce sujet est abordé par plusieurs riverains, suite à la réunion publique. Des propositions sont faites pour un nouvel emplacement de déchargement.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Une réunion spécifique sera organisée avec les représentants du marché de Picot pour qu'une solution satisfaisante soit trouvée suite à la suppression de places de stationnement, et au réaménagement du carrefour avec l'allée des iris qui ne permet plus les manœuvres des camions.

Vitesses :

Un riverain évoque la dangerosité du mouvement de tourne à gauche vers le chemin de Mauran et demande qu'un ralentisseur soit installé à ce niveau.

Un autre riverain indique qu'il est totalement opposé à la mise en place de ralentisseurs de type dos d'âne ou coussins compte tenu des nuisances sonores qu'ils peuvent provoquer, et estime que les trois plateaux surélevés envisagés doivent être suffisants pour réduire les vitesses.

Réponse de Bordeaux métropole :

Il est souhaitable d'attendre la mise en œuvre des plateaux surélevés avant d'envisager des dispositifs ralentisseurs supplémentaires. Si besoin des mesures de vitesses seront réalisées pour évaluer leur efficacité.

Aménagement cyclable :

Un contributeur propose de relier la voie verte de l'avenue Léon Blum (au niveau du carrefour giratoire avec la rue Beethoven) à celle projetée rue Aurel Chazeau en empruntant le chemin de Mauran

Réponse de Bordeaux Métropole :

Le chemin de Mauran est en partie privé, il sera nécessaire de lever les préalables fonciers pour réaliser cette liaison cyclable tout à fait pertinente.

Assainissement pluvial

Plusieurs riverains évoquent ce sujet, en demandant qu'il soit bien maîtrisé. Un riverain de la rue de Péricot, dont le terrain se situe en limite des parties aménagées/non aménagées, est particulièrement inquiet et craint que les eaux pluviales ne ruissellent chez lui .

Réponse de Bordeaux Métropole :

Les études d'assainissement pluvial ont été confiées à un bureau d'études spécialisé et tiendront compte du schéma directeur des eaux pluviales étudié dans le secteur de Picot.

Le point particulier évoqué par le riverain de la rue de Péricot a été identifié, l'aménagement sera légèrement prolongé et une attention particulière sera portée sur la gestion des eaux pluviales à ce niveau.

Collecte des déchets des habitants du chemin de Mauran

Un contributeur évoque la collecte des ordures ménagères du chemin de Mauran : tous les habitants de cette voie en impasse apportent leurs bacs au bout du chemin afin qu'ils soient collectés depuis la rue Aurel Chazeau. Les bacs sont actuellement disposés anarchiquement, il est proposé de réaliser une aire de présentation des bacs afin que ceux-ci soient regroupés.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Cette proposition est tout à fait pertinente et sera étudiée.

Modification du tracé de la rue Arnaud Denigès :

Un contributeur mentionne le fait que le réaménagement proposé ne permet plus la sortie d'un riverain.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Le projet conserve tous les accès riverains, ce point sera regardé attentivement et corrigé.

Nombre de réactions :

Un contributeur souligne le faible nombre de réactions et propose d'informer les personnes concernées par courrier ou dépôt de flyer pour indiquer comment accéder à l'enquête

Réponse de Bordeaux Métropole :

La publicité règlementaire a été faite telle que décrite dans le paragraphe 3 « modalités ». Par ailleurs, pour la réunion publique, des invitations ont été distribuées par flyer aux riverains concernés et l'annonce a été faite également sur le site internet de la ville. La quarantaine de personnes présentes à la réunion publique atteste que l'annonce a été efficace.

- d. Les contributions issues de la réunion publique de présentation des études préliminaires le 29 septembre 2022

Cette réunion publique a permis de nombreux échanges autour du projet, les participants n'ayant pas hésité à poser de nombreuses questions afin de se faire expliciter ce dernier.

On retrouve les mêmes thèmes que ceux qui ont été abordés sur le site Internet de la participation de Bordeaux Métropole.

SAINT MEDARD EN JALLES : RUE AUREL CHAZEAU/PERICOT/ACACIAS

REUNION PUBLIQUE DU 29/09/2022

(dans le cadre de la concertation règlementaire)

COMPTE RENDU

La réunion s'est déroulée au Pôle Simone Veil, de 18h30 à 20h30, en présence de :

- Claude Joussaume, adjoint au Maire de Saint-Médard-en-Jalles,
- Céline Perpère, chef du service « réseaux voirie grands projets » à la ville de Saint-Médard-en-Jalles,
- Edouard Bretin et Lina Singer, de l'agence LS2-Landscapes,
- Nadine Gregoire, chef de projet au Pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole,
- Environ 40 riverains.

Introduction par Claude Joussaume, puis rappel par Nadine Grégoire du contexte :

- concertation règlementaire obligatoire vu le montant des travaux (>1,9 M€),
- concertation ouverte depuis le 21 septembre 2022,
- la présente réunion publique entre dans le cadre de la concertation.

Rappel des objectifs adoptés par le conseil métropolitain (délibération du 7 juillet 2022) :

- maintenir une chaussée à double sens de circulation en la recalibrant,
- limiter la vitesse des véhicules pour sécuriser piétons et cycles,
- créer un itinéraire cyclable en site propre,
- créer un nouveau cheminement pour les piétons côté Ouest (numéros pairs), et rendre accessibles tous les cheminements piétons ainsi que les arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite (PMR),

- conserver le caractère boisé, et le conforter en aménageant de nouveaux espaces verts ,en réalisant de nouvelles plantations ,afin de créer des îlots de fraîcheur, favoriser la biodiversité et embellir,
- proposer des places de stationnement, selon l'espace disponible, eu égard aux activités et pratiques constatées,
- équiper la voie d'un réseau d'assainissement pluvial.

Les préalables à lever avant le démarrage des travaux de voirie sont également indiqués :

- régularisations et acquisitions foncières,
- travaux d'assainissement pluvial,
- enfouissement des réseaux secs.

L'agence LS2-Landscapes présente ensuite les propositions d'aménagement de voirie, qui répondent aux objectifs définis.

De très nombreuses questions sont ensuite posées par les participants, certaines pour que le projet soit mieux détaillé, et d'autres auxquelles il a été répondu dans la mesure du possible. Celles-ci ont été regroupées par thématiques :

1- Arrêts de bus :

Un riverain demande pourquoi la rue comporte deux arrêts de bus aussi proches.

Un autre riverain remarque que la nouvelle position d'un arrêt se situe au droit du portillon d'accès à sa propriété et demande qu'il soit légèrement décalé.

Réponses apportées :

Effectivement, dans le sens Nord-Sud, il existe 2 arrêts très proches, ce qui n'est plus justifié. Le projet prévoit de conserver une seule paire d'arrêts :l'arrêt « route de Lacanau » seul sera maintenu. Il est proposé au même emplacement dans le sens Nord-Sud (au niveau du Marché de Picot), dans le sens Sud- Nord il est déplacé vers le Nord (il passe du n° 55 à la parcelle située juste avant le carrefour avec l'allée des iris).

Sa position exacte tiendra compte de la demande du riverain, il est à priori tout à fait possible de le décaler vers le Sud de façon à ce qu'il ne se situe pas au droit du portillon.

2- Vitesses :

Il est demandé s'il est possible de limiter la vitesse à 30 km/h sur tout le linéaire de la rue Aurel Chazeau. Par ailleurs, il est indiqué que le mouvement de tourne à gauche vers le chemin de Mauran est actuellement dangereux à cause des vitesses pratiquées et qu'il serait souhaitable qu'il y ait un ralentisseur à ce niveau.

Réponses apportées :

Le projet prévoit la mise en place de plateaux surélevés sur la rue Aurel Chazeau, régulièrement répartis : l'un au carrefour avec l'allée des iris, un autre au carrefour avec l'allée des acacias, et un dernier au carrefour avec la rue Denigès redressée. Cette répartition doit permettre d'obtenir une vitesse apaisée sur tout l'axe. La vitesse sera limitée à 30 km/h au niveau de chaque plateau, il pourrait être envisagé de limiter à 30 km/h la totalité de la rue Aurel Chazeau, par exemple en zone 30.

Compte tenu du niveau de trafic (environ 3000 véhicules par jour) et de la présence d'une ligne régulière de bus, il n'est pas possible de proposer ici des ralentisseurs de type « dos d'âne ».

Pour le mouvement de tourne à gauche vers le chemin de Mauran, il est souhaitable d'attendre la mise en place des trois plateaux avant d'envisager, après nouvelles mesures de vitesses et si besoin, des coussins à ce niveau.

3- Stationnement :

Il est demandé si le projet prévoit des places de stationnement. Par ailleurs, le risque de stationnement sauvage au droit de la future opération immobilière est évoqué, il est demandé s'il est envisagé de positionner des potelets.

Réponses apportées :

Le projet prévoit des places de stationnement au niveau de la place des ormeaux (5 places prévues), ainsi que rue de Péricot (4 à 5 places). Il n'est pas possible d'en proposer ailleurs du fait du manque d'emprise.

La ville n'envisage pas la pose de potelets sur les trottoirs, et il n'y a pas la place pour des espaces verts entre la chaussée et le trottoir pour dissuader le stationnement sauvage.

Si nécessaire, la police municipale interviendra.

4- Mise en sens unique rue de Péricot :

La mise en sens unique de l'extrémité de la rue de Péricot (depuis la rue du Général de Gaulle vers l'allée des iris et) qui a été faite il y a 3 mois environ pour limiter le shunt, est appréciée par les riverains qui sont plutôt satisfaits.

Toutefois il est signalé que le sens interdit n'est pas toujours respecté. Il semblerait que le panneau « sens interdit » soit peu visible (masqué par la végétation) et positionné du mauvais côté. Par ailleurs un double sens cyclable est souhaité.

Réponses apportées :

Il sera demandé son avis au service signalisation de Bordeaux Métropole sur ces deux points. La ville s'engage à dégager la visibilité du panneau en élaguant les branches gênantes

5- Changement du schéma de circulation du quartier

Une riveraine indique que depuis cette mise en sens unique de l'extrémité de la rue de Péricot, il est nécessaire, pour rejoindre le centre-ville, d'emprunter la rue Aurel Chazeau vers le Sud, puis la rue Jules Delaube, compte tenu des sens uniques existants. Cela engendre une perte de temps. Elle demande que le schéma de circulation du quartier soit réétudié.

Réponse apportée :

Cette demande sera étudiée si elle est partagée par d'autres riverains.

A priori la perte de temps est minime.

6- Chemin de Mauran

Un riverain suggère de relier la voie verte qui va être créée rue Aurel Chazeau, à celle existante avenue Léon Blum, en empruntant le chemin de Mauran.

Réponse apportée :

C'est effectivement une très bonne idée, cela a déjà été envisagé par la ville. Toutefois le chemin de Mauran n'appartient pas au domaine public de Bordeaux métropole et il est nécessaire de le classer au préalable avant de pouvoir réaliser les travaux. La ville a prévu d'organiser une réunion courant 2023 sur ce sujet.

7- Marché de Picot

Le projet entraîne la suppression d'une quinzaine de places de stationnement au droit du Marché de Picot, situées sur domaine public. Les représentants du Marché demandent s'il est possible que la parcelle métropolitaine située côté avenue Léon Blum, et qui accueille aujourd'hui du stationnement, leur soit cédée afin qu'ils puissent l'aménager.

Par ailleurs, l'aménagement prévu au carrefour Aurel Chazeau/allée des iris ne permettra plus le retournement de leurs camions de livraison, tel que pratiqué actuellement.

Réponse apportée :

Une réunion spécifique sera organisée avec les représentants du Marché afin d'apporter des solutions à ces problématiques engendrées par ce projet. La cession de la parcelle appartenant à Bordeaux Métropole est une idée à creuser.

8- Opération immobilière en construction

Il est demandé combien de places de stationnement sont prévues dans le Permis de Construire de cette opération.

Par ailleurs il est demandé que les travaux de cette opération soient coordonnés avec ceux de la voirie.

Réponses apportées :

Après consultation du PC, le nombre de places prévu est de 111.

Les travaux d'assainissement pluvial, d'enfouissement des réseaux et de voirie permettront l'accès des riverains et des engins de chantier et camions

9- Divers

- Il est demandé quand les travaux d'assainissement pluvial vont démarrer.

Réponse apportée :

Il n'est pas possible d'apporter une réponse à ce stade, l'assainissement pluvial est dépendant du projet de voirie qui sera arrêté.

- Un riverain de la rue Arnaud Denigès indique qu'il manque son accès véhicule sur le plan.

Réponse apportée :

Tous les accès riverains sont conservés, ce point sera vérifié et corrigé.

- Une riveraine évoque le problème des ragondins, nombreux dans le quartier

Réponse apportée :

Le projet n'y changera pas grand-chose. Toutefois le choix de la végétation pourra avoir une incidence sur ce sujet.

- Pourquoi l'allée des iris est-elle en sens unique ?

Réponse apportée :

Cette décision fait suite à une demande des riverains et à une concertation.

- Un riverain de la rue de Pérécot s'inquiète du traitement des eaux pluviales, à la limite du projet d'aménagement. Il craint qu'elles ne stagnent à ce niveau et viennent sur son terrain.

Réponse apportée :

Ce point sera regardé avec attention.

- Un riverain s'interroge sur le tracé de la chaussée et de la voie verte allée des acacias, qui n'est pas rectiligne

Réponse apportée

Le tracé en courbe est un souhait du concepteur pour apporter une qualité paysagère au projet

-un riverain demande comment accéder à la voie verte rue Aurel Chazeau depuis la rue Péricot.

Réponse apportée

Ce mouvement est prévu, il y aura une percée dans l'espace vert.

- Il est demandé où s'arrête le projet allée des acacias, partie Sud

Réponse apportée

Le projet s'arrête au droit des bornes placées au sol. Tous les accès riverains sont maintenus.

- Un riverain possède un très vieux tilleul sur son terrain, proche du trottoir. Il s'interroge sur l'opportunité de planter des arbres sur le domaine public à ce niveau.

Réponse apportée

A ce stade, les arbres dessinés servent d'illustration de l'espace vert. L'opportunité de planter de véritables arbres à ce niveau sera examinée au stade ultérieur de l'étude.

- Un riverain habitant rue Aurel Chazeau, côté Est, en sortie du virage après la place des ormeaux, fait part des problèmes de visibilité qu'il rencontre aujourd'hui en sortant de chez lui et demande si le projet va améliorer la situation.

Réponse apportée

Le trottoir à ce niveau mesure au mieux 1,40m, le projet prévoit de l'élargir à 1,80m, ce qui va dans le bon sens pour améliorer la visibilité. Par ailleurs la création du plateau surélevé va ralentir les véhicules et améliorer la sécurité .